

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2016

Afférents au Conseil Municipal

Séance du 18 juillet

En exercice : 10

L'an Deux Mil Seize

Présents : 6

Pouvoirs : 4

Absents : 4

A VINGT-HEURES-TRENTE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PAULMIER Bernard, maire de BELLECHAUME.

Présents : B. PAULMIER, J.-L. DELAGNEAU, J. FAVOT, M. GAMBA PAILLERY, P. BOUROTTE, C. COUARD

Secrétaire de séance : P. BOUROTTE

Absents excusés : B. CHAVAGNAC, M. MONIOT, M. DELMOTTE BRETON, S. REMOND

Pouvoirs : B. CHAVAGNAC à B. PAULMIER, M. MONIOT à J.-L. DELAGNEAU, M. DELMOTTE BRETON à P. BOUROTTE, S. REMOND à J. FAVOT

Ordre du Jour :

-Travaux d'aménagement de la salle des fêtes – demande de subvention

- Décision modificative Budget Eau

- Retrait des communes de Bussy-en-Othe et d'Arces-Diolo du Syndicat mixte de la Région de Brienon

-Décisions du Maire par délégation du Conseil municipal

-Questions diverses

1 minute de silence a été observée en ouverture du conseil en hommage aux victimes de l'attentat du 14 juillet 2016 à Nice

Après lecture par le Maire du compte-rendu de la précédente séance, C. COUARD demande à ce que soit précisé sur la délibération attributive du marché de la création du site internet communal le montant de l'offre non retenue (entreprise Proxylog). Celui-ci s'élevait à 3 780€ TTC. Par ailleurs il est indiqué que la secrétaire de séance était Mme MONIOT et non Mme DELMOTTE BRETON. Ces précisions apportées, les membres du Conseil municipal présents approuvent le compte rendu.

N°1 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES - DEMANDE DE SUBVENTION

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE que l'ensemble des travaux estimés à 62 000 € HT seront démarrés avant la fin 2016, CHARGE le Maire et la commission des travaux d'établir un cahier des charges avec l'aide le cas échéant d'un maître d'œuvre qualifié (architecte), CHARGE le Maire de solliciter une aide au Conseil régional de Bourgogne (20% du montant HT des dépenses engagées) au titre du plan de soutien du BTP et auprès du conseil départemental pour équilibrer le financement de l'opération, AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N°2 – DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU – CREATION D'UNE LIGNE COMPTABLE SUR COMPTE DE TIERS « BRANCHEMENTS EU EN DOMAINE PRIVE »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE que soit procédé aux virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT Dépenses / Compte 4581 : – 822 910 € Compte 45812016 : + 822 910€

Recettes / Compte 4582 : -748 100 € Compte 45822016 : +748 100 €

N°3 – RETRAIT DES COMMUNES DE BUSSY-EN-OTHE ET D'ARCES-DILO DU SYNDICAT MIXTE DE LA REGION DE BRIENON

Les communes d'ARCES DILO et de BUSSY EN OTHE n'appartenant pas à la communauté de communes de Seignelay Brienon avec laquelle va fusionner le Syndicat mixte de la Région de Brienon, ce dernier a accepté lors de son conseil syndical du 22/06/2016 le retrait de ces deux communes de son périmètre.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTE le retrait immédiat des communes de BUSSY EN OTHE et ARCES DILO du périmètre du Syndicat mixte de la Région de Brienon, AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rachat de matériel espaces verts : Suite à la réforme d'un matériel en panne et non réparable, une tondeuse a été rachetée pour un montant de 2436 € chez Alabeurthe.

QUESTIONS VIVERSES

ECLAIRAGE PUBLIC : C. COUARD fait remarquer que l'éclairage public à l'angle de la rue P. Curie et du Charmoy clignote.

INAUGURATION DE LA STATION D'EPURATION : Les travaux seront terminés fin juillet 2016. Une cérémonie inaugurale officielle sera organisée au printemps 2017.

N°4 – VENTE DU BATIMENT COMMUNAL SIS 15 RUE DU PROFESSEUR RAMON

Suite aux 2 dernières locations infructueuses à des artisans boulanger, ce local commercial surplombé d'un logement F3 est actuellement vide. Lors de la dernière séance du conseil municipal, les élus avaient envisagé la vente de ce bâtiment, l'installation d'un commerce dans ce lieu sous la forme d'un bail commercial devenant difficile dans le contexte actuel. Sur demande de Monsieur le Maire, une estimation du service des Domaines du bâtiment entier a été réalisée et évalue le bien à 85 000€.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins un (le conseiller C. COUARD ayant voté contre) DECIDE de mettre en vente ce bien par tous moyens jugés opportuns, CHARGE le Maire d'en assurer la vente au meilleur prix, AUTORISE le Maire à mettre en location le logement F3 à l'étage au montant de 400€ TCC/mois en attendant que le bien soit vendu. Le contrat de location devra prévoir sa rupture en cas de vente, AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE à 21H45**Ordre des délibérations prises :**

1	Travaux d'aménagement de la salle des fêtes – Demande de subvention
2	Décision modificative Budget Eau « création d'une ligne comptable de compte de tiers « branchements EU en domaine privé »
3	Retrait des communes de Bussy-en-Othe et d'Arces-Dilo du Syndicat mixte de la Région de Brienon
4	Vente du bâtiment communal sis 15 rue du Professeur Ramon

BOUROTTE Pierre		FAVOT Jean	
CHAVAGNAC Bruno	absent	GAMBA-PAILLERY Marielle	
COUARD Christophe		MONIOT Magali	absente
DELAGNEAU Jean-Luc		PAULMIER Bernard	
DELMOTTE BRETON Martine	absente	REMOND Sylvie	absente